L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 24 JANVIER 1889.

PETITES ANNONCES.

PERDU—Le Livre No 33 "Eureka Homestead Association" pour 5 actions, séries "C".—Le public est prévenu de ne pas acheter ou négocier le dit livre, car j'ai fait application pour qu'on émette le duplicata du Certificat et Pass Book.
MME MORRIS McGRAW,
420 rue Prytanée.
24janv—24 27—1er fév.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN couple désire se placer comme domestiques, la femme comme bonne d'enfants ou cuisinière, et le mari comme jardinier. S'adresser à M. Paul Bordenave, 143 Bourbon.
24 janv—24,27

A LOUER.

A LOUER—Ecurie encoignure Broad et Onzaga, place pour 37 têtes d'animaux, avec maison de résidence attenante à la vacherie. S'adresser sur les lieux.
9 déc—10f—jeu et dim

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Smith Bros & Co., vs Henry Heuchert.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans—No 10,226.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable E. H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, devant la Maison de Cour, rue Magazine No 1036, un wagon couvert, à ressorts, à quatre roues, le JEUDI, 24 janvier 1889, à 11 heures a. m.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL, Constable.
11 jan—3f en 10 j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Philip Krommenga.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25,828—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 jan—23,27—1er fév

Succession de François Vallette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,984—Division A—Attendu que Frank Vallette a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Vallette, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23janv—23 27—fév1

Succession de Ann Thiel, née Comptin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,982—Division E—Attendu que Mathilda Thiel, veuve de E. J. Ewert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Ann Thiel, née Comptin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22janv—22 27 31

Succession de Charles Gallatin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 25,950 — Division B.—Attendu que Mme Felonise Gallatin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Gallatin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 jan—19 23 28

Succession d'Adolphe Emile Scheidecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 25,956.—Division B.—Attendu que Charlotte Trouilly, veuve d'Adolphe Emile Scheidecker, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Emile Scheidecker, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18janv—18 23 27

Succession de M. et Mme Charles Peipenbring.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,517—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 janv—17, 22, 26

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John L. Cahill vs. ses créanciers—No 25,968—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, John L. Cahill, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice des créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de février 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et pour voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. L. Edwards, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1889.
[Signé:] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 janv—3f au 25 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—F. F. Fernandez de Trava vs. ses créanciers—No 25,986—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Francis F. Fernandez de Trava, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, à son bureau, No 77 rue Douane, le LUNDI, 4me jour de février 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 janv—3f au 4 fév

Veuve P. Pavia vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,426—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur M. Adolph, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15janv—15 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mardi, le 4me jour de décembre 1888—Présent, l'Honorable Albert Voorhies, juge—No 25,391—Sur motion de W. Handlin, avocat de la plaignante, et sur production de preuves justifiant la demande de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré contre le défendant le 27 novembre 1888, soit maintenant confirmé et fait final, et que conformément il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme. Ella L. Hoyle, e pure le défendant, William D. Hoyle, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux et séparation de propriétés, et tous les frais à la charge du défendant.
(Signé) A. LESSEPS, Député Greffier.
29déc—29 jan15 fév15

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Joseph Cristina vs. ses créanciers—No 25,891—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph (Giuseppe) Cristina soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Hirchner, notaire, le 14ème jour de février 1889 à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur la pétition, concernant cette affaire, faite par l'insolvable pour l'acceptation de la cession de ses biens, pour nommer un syndic et le libérer de ses dettes, et voter sur toutes affaires qui pourraient être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues, et que W. O. Hart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN. Député greffier.
12 jan—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. A. Jansen vs. ses créanciers. — No 23,818. — Division "E" — Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William A. Jansen soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, à son bureau, No 50 rue Royale, en cette ville, le VENDREDI, 8me jour de février 1889 à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 3 janvier 1889.
(Signé): ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
8 jan—3f au 8 fév

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui. nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 FEVRIER 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000......	100,000
1 Lot de..	50,000......	50,000
1 Lot de..	25,000......	25,000
2 Lots de..	10,000......	20,000
5 Lots de..	5,000......	25,000
25 Lots de..	1,000......	25,000
100 Lots de..	500......	50,000
200 Lots de..	300......	60,000
500 Lots de..	200......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de..	$500, soit......	$50,000
100 Lots de..	$300, ...	30,000
100 Lots de..	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit......	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement des lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, par le Shérif Civil, d'une Propriété de valeur améliorée, et de machines de prix, etc. Dans l'affaire de:

Simon Hernsheim vs. Atlas Steam Cordage Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,639.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters (anciennement New Levee) Fulton Lafayette et Girod, et désignés comme lots numéros treize, quatorze et quinze, sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Lesquels lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: le lot treize mesure vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee), vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent dix-neuf pieds sept pouces et deux lignes sur la ligne qui le divise du numéro douze et cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze—le tout au pied américain. Le lot numéro quatorze mesure vingt quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur de cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes sur le côté de la ligne qui le divise du lot numéro treize et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur le côté qui le divise du lot numéro quinze, s'étendant de la rue Fulton à la rue Peters, anciennement New Levee: et le lot numéro quinze mesure, au pied américain, vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur et façade de cent vingt pieds un pouce et deux lignes sur la rue Girod et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze, formant l'encoignure des rues Girod et Peters et aussi l'encoignure Girod et Fulton.

2° Aussi les machines, bouilloires, arbres de couche, poulies et tout ce qui s'applique à la dite machine, installations, accessoires, outils, marchandises, meubles et autres propriétés et effets mobiliers, etc., etc., que peut contenir le dit local ci dessus et qui appartient aux dits défendeurs; le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23jan—23 30—fév 6 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, etc. de deux salons de soda; aussi un cheval et wagon.

Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,987—En vertu d'un ordre de vente daté du 22 janvier 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 4 février 1889, aux heures ci-dessous désignées, de la propriété ci après décrite, à savoir:

§ 1° A 10 heures a. m., au local No 83 rue St-Charles, un lot d'installations de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations pour soda, vaisselles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire. Aussi le même jour et emplacement: un cheval et wagon

2° A midi, au local No 101 rue Canal, un lot d'installations de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations de soda, vaisselles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 janv—23 26 30—4 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif et Syndic, D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen.

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A 12 mois de crédit.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,625—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 janvier 1889, lancé dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Charles W. Drown, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et à Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel et Co. et de Henry Groebel et Olivier Marionneaux ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées qui seront faites par le dit Charles W. Drown, Shérif Civil, et Olivier Marionneaux, syndic, etc., conjointement ou séparément.

Conformément au dit ordre, la propriété ci après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessous mentionnées, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, à savoir—

Le tout d'un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, le prenant aussi, sucrerie, cabanes, machines et installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de ferme qui se trouvent en usage ou servant à la culture, connu et désigné comme Plantation Evergreen, située dans la paroisse Terrebonne, en cet Etat, sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à peu près six milles du Bayou Lafourche, mesurant vingt quatre arpents et demi de face sur les deux rives du Bayou Terrebonne sur une profondeur de dix arpents sur le côté ouest du dit Bayou et trente arpents de profondeur sur le côté est du dit Bayou Terrebonne, étant borné sur la partie supérieure par la terre anciennement appartenant au feu Leufroy Barras et la partie inférieure par les terres anciennement appartenant à John C. Potts, exceptant cette partie qui a été acquise par Prosper Le Blanc de Mme Mary Jane Ellis et mesurant un acre de face sur une profondeur de dix arpents. Laquelle propriété a été acquise par Henry Groebel et Olivier Marionneaux par achat à l'enchère publique faite par le marshal des Etats-Unis du District Est de la Louisiane, le 1er avril 1882, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis du Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane, comme affaire de Joseph J. Marion vs. Townson et al, No 9,385 du dossier de la dite cour, conformément à l'acte qui a été accordé par le dit marshal, en date du 5 juillet 1882, et enregistré au bureau du greffier de la paroisse Terrebonne, livre G G, folio 622 et seq.

Le 29 mars 1886 Henri Groebel et Olivier Marionneaux, par acte pardevant André Hero, Jr., notaire, ont vendu un tiers à Leo LeBlanc, mais par acte pardevant N. B. Triste, notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1888, Leo LeBlanc a rétransféré le dit tiers à Olivier Marionneaux, syndic de H. Groebel & Cie et d'Henri Groebel et Olivier Marionneaux.

Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation:

Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois cabanes doubles, résidence, cuisine et maisons de dépendances, machine à dessécher complète, 2 charrettes, 2 wagons, 3 charrettes à bagasse et une charrette à eau, charrues, moulins à coton et autres instruments nécessaires à la culture. Il y a environ 75 acres de plant de cannes seconde année et 70 acres de plant de première année, et il y a des cannes en windrow pour planter à peu près 90 à 100 acres et aussi environ 2,000 barils de maïs et 20 mulets.

Conditions—Cette criée étant la troisième et dernière, à l'encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant un bon avec bonne et solvable sécurité, portant intérêt de huit pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement parfait, et hypothèque spéciale sur la dite propriété.

L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payera comptant les frais d'impression, les honoraires du shérif, encourus pour les deux criées précédentes de la dite propriété et pour celle qui se fera en vertu de cet ordre, le tout se chiffrant à huit cents dollars ($800).

Et de plus, à déduire du montant de son enchère, et paiera comptant, les taxes d'Etat, de paroisse et des écoles dues sur la dite propriété, se chiffrant à environ cent quatre-vingt dollars ($180).
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie., et de Henry Groebel et de Olivier Marionneaux.
10janv—19 16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de

Henry D. Ogden vs Mlle Aimée Vigne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,056.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 25, borné par les rues Général Scott, Millaudon, Wall et Esther, désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12 et mesurant comme suit: Lots 6 et 7 chacun vingt-huit pieds [28] huit pouces [8] de face sur la rue Millaudon sur 100 pieds [100] de profondeur, et les lots 10, 11 et 12 chacun vingt-huit pieds [28] huit pouces [8] de face à la rue Général Scott sur cent pieds [100] de profondeur.

2° Six lots de terre dans le même district, dans l'îlet No 26 borné par les rues Millaudon, Clinton, Wall et Esther, désignés par les Nos 5 à 8 inclusivement et 14 et 15, et mesurant comme suit: les lots 5, 6, 7, 8, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Esther sur cent quarante-deux pieds [142'] huit pouces [8''] et six lignes [6''] de profondeur, et les lots 14 et 15, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Wall sur cent quarante-deux pieds [142'] huit pouces [8''] et six lignes [6''] de profondeur.

3° Onze lots de terre dans le même district, dans l'îlet No 254, borné par les rues Washington, Cohn, Short et Huitième, désignés par les Nos 3 à 12, inclusivement, et 24, et mesurant comme suit: lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Washington sur cent sept pieds [107'] six pouces [6''] de profondeur; les lots 11 et 12 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Huitième sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur, et le lot 24 trente pieds [30'] de face à la rue Cohn sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur.

Toutes ces propriétés ont été acquises par la défenderesse comme légataire universelle de la succession de Mme Anaïs Fortier, —No 23,637, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 2 avril 1888.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement vendue au plus fort et dernier offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir un billet avec de bonnes et solvables garanties, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement final et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs auront à déduire de leur enchère et payer au comptant le montant des annonces, les frais de shérif et greffier, etc., se montant à peu près à cent soixante dollars et en plus déduire du montant de son enchère et payer au comptant les taxes d'Etat et municipales sur la dite propriété, se montant à peu près à deux cent ($200) dollars.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10janv—10,16,23,26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de machines à coudre, meubles, etc.

Dr Walter Bailey Sr vs John Harbl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,696—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus j'ai saisi et je vendrai à l'encan pour du comptant, à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, SAMEDI, 2 février 1889, à 10 heures A. M.

2 machines à coudre New Home, un nécessaire de toilette, une armoire et d'autres meubles, nattes, stoves, etc, comme l'indique l'inventaire.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 janv—22,27—fév 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Eleanore M. Gehre vs Henry Gehre, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,401—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et réclamations, de quelque nature que ce soit, provenant de la communauté de biens et acquêts, ou autrement, appartenant au défendeur, sur tous les biens, meubles et immeubles, appartenant à la communauté de biens et acquets existant entre les dites parties, demanderesse et défendeur, et plus particulièrement sur un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui en dépend, désigné par le No sept de l'îlet No neuf, qui est borné par les rues Enghein, Remparts, Port et Bourgogne, dans le Troisième District de cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, vingt-neuf pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent pieds de profondeur, conformément au plan fait par Joseph Pilié, en date du 9 février 1835 et déposé dans l'étude de feu Félix de Armas, notaire, par acte de dépôt en date du 31 mars 1836.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 janv—14. 21. 28—fév 4. 11. 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles. Meubles, etc.

F. J. Gasquet vs Augusta Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,990.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et offrirai en vente à l'encan pour du comptant, à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, le MARDI, 29 janvier 1889, à 10 heures A. M.,—Un lot de meubles de maison assortis, etc., d'après un inventaire.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 janv—18,24,29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Fisher & Sons vs. Henry Heuchert, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,685—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement la ville de Carrollton, dans l'îlet "7 A B" sur le vieux plan de Carrollton, maintenant îlet Cinquante et un sur un nouveau plan du Septième District, borné par l'avenue Carrollton et les rues Short, Levee et First [maintenant St-Charles], et le dit lot est désigné par le numéro 16 et forme le coin des rues Short et St-Charles sur un plan fait par B. Buisson, voyer, le 4 novembre 1840, déposé à l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire, et mesure cinquante-trois pieds neuf pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur et de face à la rue Short de cent-vingt huit pieds. Conformément à un plan déposé à l'étude de Charles E. Fourtier, ancien notaire. Ensemble avec tous les améliorations sur la dite propriété et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 jan—2, 9, 16, 23, 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de mulets, charrette, coffre-fort en fer, meubles de bureau, action, etc.

Jos. H. Wilmath vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 25,861—En vertu d'un ordre de vente daté 19 janvier 1889, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 31 janvier 1889, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 276 rue Julié.

4 mulets, 4 charrettes, 1 lot de harnais, 1 lot de meubles de bureau et installations, 1 coffre-fort en fer, 9 barils de terre glaise, 4 barils de plâtre, etc., etc., un lot de comptes à recevoir et comptes courants; aussi une action du fonds capital du Mechanics and Dealers and Lumbermans Exchange.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 janv—20 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 27 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans l'îlet No 818, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 21 décembre 1874, et enregistrée au bureau du Shérif Civil, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet—la dite portion de terre a une façade de 131 pieds 9 pouces sur la rue Murat, et commençant à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Murat et Gasquet: la dite portion de terre a une façade de 126 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet—la profondeur de la dite portion de terre étant de 189 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant 176 pieds; la mesure sur la ligne oblique courant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes; le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

2° Une certaine portion de terre triangulaire ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans l'îlet numéro 508, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'encoignure des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St-Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott, et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irrégulières.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénando et cinq pour cent d'honoraires d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour l'année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2janv—2 9 16 23 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabella H. McIntyre et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,982—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à [moi] adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Poydras, North, St-Francis et St-Charles; le dit lot mesure vingt-sept pieds [27] onze pouces [11] et 5 lignes [5] de face à la rue Poydras, sur le côté sud, une profondeur de soixante-quatorze pieds [74] sept pouces [7] et une ligne [1] et aussi avec soixante onze actions [71] du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, [y attaché].
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière à l'encan, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier offrant pour ce qu'elle rapportera à crédit de douze mois, l'acquéreur devant fournir deux bons séparément portant intérêt respectivement aux taux de huit et dix pour cent par an jusqu'au parfait paiement pour la totalité de la réclamation de la demanderesse et pour la fraction d'un excédent à la réclamation de la demanderesse sur la somme offerte pour la propriété; la dite réclamation de la demanderesse actuellement due, comme suit: La somme de quatre cent vingt-six dollars, montant payé sur le stock, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er février 1881, et une autre somme de neuf cent vingt-quatre dollars le montant de la contribution sur les dites actions du fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1881; avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1882; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1883; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00 à partir du 1er décembre 1884; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1885; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1887 les dits bons devant demeurer garantis par hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera comptant les frais d'impression et les honoraires du shérif, des greffiers, etc., se chiffrant à environ trois cents dollars ($300). En outre, il déduira du montant de son enchère et paiera comptant les taxes d'Etat, de paroisse et de ville sur la dite propriété, se chiffrant à environ neuf cent cinquante dollars. L'acquéreur assumera le résidu de la dite dette, capital hypothécaire qui n'est pas encore dû, mais qui peut être appelé en vertu de la charte et loi de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: La somme de cinq mille trois cent quatre-vingt-seize dollars, et l'acquéreur devra assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de la charte et loi, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
10jan—10 19 23 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur

Améliorée et vacante,

Dans les Troisième, Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Rue Mandeville entre Chartres et Decatur, lots vacants.

Nos 424 et 424 1|2 rue Decatur entre les rues Mandeville et Marigny, cottage en bois double.

Nos 76 et 78 rue Peters entre Mandeville et Marigny, deux bâtisses à un étage.

Droits, titres et intérêts dans les lots vacants et les lots de terre, dans les premier, quatrième et sixième districts.

Succession de Joseph Holz.

No 20,233—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet — SAMEDI, 23 février, 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 15 janvier 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Marigny, désignés par les numéros Un et Deux, dans l'îlet compris entre les rues Mandeville, Esplanade, Moreau et Victoire, sur un plan dressé par Allou d'Hémécourt, ingénieur civil, le 17 janvier 1851, déposé au bureau de Adolphe Boudousquié, notaire, les dits lots mesurant chaque, mesure américaine, 26 pieds 10 pouces de face à la rue Mandeville, sur 154 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles. Achetés par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, le 30 juillet 1881, d'après un acte pardevant Armand Pitot, Jr, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 478.

2° Un morceau ou lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Decatur, Marigny et Mandeville, désigné comme lot No 3 dans l'îlet No 9, le dit lot mesurant 45 pieds de face à la rue Decatur sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres et cabinet de chaque côté, bâtisse au fond avec deux chambres de chaque côté, citerne, puits en briques, hydrant, grande entrée pour wagon, cour devant et derrière, etc., etc., connu par les numéros municipaux 424 et 424 1|2 rue Decatur. Acheté par le défunt des héritiers Nolan, d'après un acte pardevant Charles Rolle, le 21 mars 1884, et enregistré au bureau des aliénations, livre 120, folio 663.

3° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le faubourg Marigny dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Victoire (maintenant Decatur), Marigny, Mandeville et Levée (maintenant Peters), désignés comme lots Nos 4 et 5 sur un plan par A. d'Hémécourt, voyer, le 29e jour de décembre 1843, déposé dans l'ex cour d'Epreuves de cette ville; lesquels dits lots de terre sont contigus les uns aux autres et mesurent, en mesure américaine, comme suit à savoir:

Lot No 4 a 24 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la dite rue Levée (actuellement Peters), la même largeur dans le fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 5 et 121 pieds 5 1|2 pouces sur l'autre ligne de côté; et le dit lot No 5 mesure 22 pieds de face à la dite rue Levée (maintenant Peters) la même largeur au fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 4 et 123 pieds 4 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté, les dits lots étant bornés au fond par le lot No 3, toutes les mesures étant plus ou moins.

Les améliorations comprennent plusieurs bâtisses ayant quelque quatorze chambres et cabinets, citerne, puits, etc. Le tout connu comme Nos 76 et 78 rue Peters.

Acquis par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, d'après un acte pardevant Edgar Grima, le 11 mars 1885, l'acte étant enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 122, folio 44.

— Et —

Tous les droits, titres et intérêts du défunt et de la succession dans les propriétés suivantes achetées de l'Etat de la Louisiane:

4° Quatre lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville [formant tout l'îlet No 530], bornés par les rues St-David, St-Patrick, Dufossat et Valmont, désignés comme lots Nos 52, 6, 4 et 30; les dits lots mesurent 36 pieds 10 pouces de face à la rue St-David, 52 pieds 6 pouces de face à la rue St-Patrick, sur 306 pieds de profondeur et face à la rue Valmont.

5° Un lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme îlet No 763, qui est borné par l'Avenue Carrollton, et les rues Commune, Gravier et Pierce. Le dit îlet No 763 mesure 602 pieds sur 647 pieds et 434 pieds sur 425 pieds.

6° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme lots Nos 11 et 12, dans l'îlet No 54, bornés par les rues Harmony, St. Thomas, Chippewa et Ninth. Les dits lots Nos 11 et 12 mesurent 30 pieds 10 pouces de face à la rue Harmony, sur une profondeur de 68 pieds.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Denis, Dryades, Milan et Magnolia, désignés comme lots Nos 8, 9 et 10, dans l'îlet No 474. Les dits lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 8 formant l'angle des rues Milan et St. Denis.

Conditions—Pour les propriétés décrites comme premièrement et secondement, un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par toutes les clauses de sûreté ordinaires, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à l'échéance, avec paiement par l'acquéreur des taxes de 1889, en sus du prix d'adjudication. Pour la propriété troisièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $385 83 chacun, datés du 7 mars 1885, payables respectivement dans deux et trois ans après leur date, portant 6 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque sur la propriété; le reste sera payé un tiers comptant et deux tiers en billets à un et deux ans avec un intérêt semblable; accompagnés des clauses relatives aux garanties, et payer les taxes de 1889. Pour les propriétés Nos 4, 5, 6 et 7, ci-dessus décrites, comptant, les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville dues sur les dites propriétés, y compris celles de 1889, jusqu'au jour de la vente, en sus du prix d'adjudication.

Les acquéreurs devront payer 10 pour cent du montant de l'adjudication, sur les lieux, au comptant pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Wm. B. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 janv—19, 26—fév 2, 9, 16, 23.

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque d'Epargnes Germania,

NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Actions et bons........		$163,353 75
Prêts sur hypothèque....		89,929 50
Prêts à échéance (avec dépôts de titres comme garantie)......		29,440 00
Prêts sur demande—garantis par dépôts de titres (collatérals)......		528,134 00
Comptant en mains	$79,162 87	
Divers comptant....	2,866 79	82,029 76
		$892,887 01

PASSIF.

Capital payé............		$100,000 00
Profits non divisés....		55,136 27
Savoir: Profits après le paiement des dépenses courantes et toutes les taxes	$32,284 91	
Moins $16,018 58 payés aux déposants pour intérêt et $8000 aux actionnaires durant l'année courante....	24,018 58	
Réservé des profits de cette année....	8,266 33	
Ajouter profits non divisés existant le 31 décembre 1887.	46,869 94	
Total réservé jusqu'à date....	55,136 27	
Dû aux déposants....		737,486 74
Dividendes non payés....		264 00
		$892,887 01

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
G. AD. BLAFFER, Caissier.

Fait et signé sous serment pardevant moi ce 31e jour de décembre A. D. 1888.
ROBT P. UPTON, Notaire.
1er janv—1sem

Etat de Situation Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 31 octobre 1888.

ACTIF.

Effets immobiliers..	$197,135 49	
Bons et actions....	61,488 64	
Dette en suspens....	59,047 90	
Prêts et escomptes..	164,960 69	
Dépenses....	4,019 46	$486,652
Prêts sur demande..	20,172 74	
Change....	26,018 66	
Monnaie courante et chèques sur des banques locales..	126,779 36	172,970 76
		$659,622 94

PASSIF.

Fonds capital....	$380,200 00	
Profits indivis....	19,573 02	$399,773 02
Dividendes non payés....	303 00	
Dû aux banques et des banquiers....	32,363 35	
Dû aux déposants....	227,183 57	259,849 92
		$659,622 94

Je jure solennellement, que l'exposé qui précède est exact selon ma connaissance et ma croyance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. } Fait sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1888.
EDGAR GRIMA, Notaire.
1er nov—1f

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

RÉSIDENCE!

Excellente et bien bâtie.

Située dans le Faubourg Tremé. Portant le No municipal 253 rue St-Philippe.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 2 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désigné par le numéro quatre, de l'îlet "D", mesurant, en mesure anglaise, vingt-et-un pieds, trois pouces et cinq lignes de face à la rue St. Philippe sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve. Les améliorations comprennent un cottage simple, recouvert en ardoises avec trois chambres, galerie, cabinet et hangar.

La cuisine a deux chambres et balcon à l'étage supérieur, et deux chambres au rez-de-chaussée; dans la cour se trouve un grand puits en briques cimenté; aussi citerne, water works, lieux d'aisance et hangar.

Termes et conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an avec billets portant 8 0|0 d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Ou, plus comptant, ou le tout comptant à l'option de l'acquéreur, avec toutes les clauses usuelles.

Les taxes d'Etat et de ville payables en 1889 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0|0 comptant sur les lieux devra être fait sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 jan—19 26—2fév

Maison confortable.

Dans le Deuxième District, No 209 rue Miro.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7 dans l'îlet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe, mesurant 36 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de 172 pieds 11 pouces et 1 ligne sur le côté le plus rapproché de la rue St-Philippe, et 159 pieds, 4 pouces et 2 1|4 lignes du côté de la rue Dumaine, et 38 pieds 3 pouces et 1 ligne de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent un cottage simple recouvert en ardoises, ayant 1 grande chambre et 2 cabinets. La bâtisse du fond a 2 grandes chambres, 1 cuisine et une chambre à l'étage supérieur, aussi une bâtisse dans la cour ayant une grande chambre à chaque étage; dans la cour, il y a divers arbres fruitiers, 1 grand hangar, citerne, puit et lieux d'aisance. Le tout d'après un plan à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant, ou la moitié comptant et la balance à un crédit de un an avec billets portant 8 pour cent d'intérêt jusqu'à paiement final, et toutes les clauses et stipulations usuelles. Les taxes d'Etat et de ville de 1888 ont été payées d'avance par le vendeur.

L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 janv—12 19 26

Vente Péremptoire!

Le Double Cottage No 173 rue Union, formant le coin "Commercial" des rues Union et Robertson.

— Aussi —

La "Jolie" Résidence No 345 rue Johnson, entre les rues La Harpe et Lapeyrouse.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 2 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés décrites ci après, à savoir:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 3, dans l'îlet No 22, borné par les rues Union, Robertson, Français et Girod, mesurant (mesure américaine), 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Union sur 63 pieds et 11 pouces de profondeur et face à la rue Robertson.

Les améliorations comprennent un cottage double ayant deux chambres de chaque côté, la cuisine ayant une chambre; dans la cour se trouvent les lieux d'aisance, citernes et hangar.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Prieur, La Harpe et Johnson, mesurant (mesure française) 30 pieds de face à la rue Johnson, sur 139 pieds 6 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage simple, deux chambres de chaque côté, avec cuisine et galerie; aussi une bâtisse additionnelle au fond avec deux chambres, cabinet et galerie; le tout en très bon état, deux citernes, un hangar et lieux d'aisance.

Voir le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Comptant ou une moitié comptant et la balance à un crédit de un an, à l'option de l'acquéreur, avec billets portant 8 0|0 d'intérêt jusqu'à paiement, avec toutes les autres clauses et stipulations usuelles. L'acquéreur assumera, au-dessus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville payables en 1889, et fera un dépôt de 10 0|0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles G. Andry, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19jan—19 26 fév2

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix.

Dans la partie inférieure du Sixième District, sur la ligne du chemin de fer de la rue Prytanée.

Succession de John Pfeifer.

Nos 29,151 et 25,850 consolidés—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 23 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, à midi, il sera vendu, aux enchères publiques, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 17 janvier 1889, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le faubourg Delachaise, Sixième District de cette ville, et désigné comme îlet No 37, lequel est borné par les rues Antoine ou Antonine, Plaquemines (maintenant Colisée), Prytanée et Amélie, et mesure (d'après un plan annexé à un acte de R. Pochelu à Mme François Wagner, passé au bureau de A. Hero, alors notaire, le 22 septembre 1864) ayant environ 214 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Amélie, environ 82 pieds 1 pouce et 7 lignes face à la rue Plaquemines, maintenant rue Colisée, 214 pieds 2 pouces et 4 lignes face à la rue Antoine ou Antonine, sur environ 64 pieds de profondeur, et a été acquis par le dit John Pfeifer par achat de R. Pochelu par acte pardevant A. Hero, alors notaire, le 24 octobre 1867. Son voisinage est nouvellement bâti, maintenant tous les jours et facilement accessible par les lignes de chemins de fer urbains St Charles et Prytanée.

Termes et conditions—Mille piastres du prix d'achat à un crédit de deux ans, par un billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à paiement final. 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, et la balance à être payé au comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en plus du prix d'adjudication et payera 10 pour cent comptant sur le prix d'achat, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. Zengel, Esq., notaire, au frais de l'acquéreur.
19 janv—19 26—fév 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Résidence centrale de choix,

Dans le Deuxième District.

Convenable pour affaires et près des églises, d'écoles, de marchés et des amusements.

Dans l'affaire de Jos. E. Comes vs. ses créanciers.

No 25,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., W. A. Kernaghan, encanteur— bureau, No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu le 4 janvier 1889, et signé le 11 janvier 1889 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété de ville ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Dumaine, plus ou moins, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles, et borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à Caroline Dumaine ou ses héritiers et, de l'autre côté, par la propriété appartenant anciennement à A. Morphy, ou ses héritiers, et, dans le fond, par la propriété appartenant anciennement à Mme Hecaud, ou ses héritiers—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges y attachés et y appartenant.

Les améliorations comprennent une bâtisse à trois étages d'une bonne construction et confortablement distribuée, ayant une façade en "Baltimore pressed bricks" et des appartements convenablement distribués à chaque étage. Elle est connue comme le No 76 de la rue Dumaine et touche à la résidence de M. E. Lavillebeuvre, offrant tout le bien être de la vie privée de ville, bien construite et située dans un voisinage respectable. Se recommande à qui cherche un logement supérieur et un placement sûr et avantageux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à 1, 2 et 3 ans en billets égaux payables annuellement, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente; 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour forcer la collection du montant des dits billets. L'acquéreur devra tenir les améliorations assurées et en transférer la police au détenteur ou détenteurs des dits billets jusqu'à parfait paiement. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'enchère sera requis au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Legier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
16janv—16 17 18 19 26—fév2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—

Aux créanciers de la raison sociale Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, et à toutes autres personnes intéressées, salut.

No 24,377.—I. K. Levy & Son contre leurs créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créanciers dans cette affaire, au bureau de W. M. Gurley, notaire, le 7 février 1889, à 11 heures du matin, No 42 rue du Camp.

Par ordre des Hon. F. A. MONROE, N. H. RIGHTOR, ALBERT VOORHIES, T. C. W. ELLIS et F. D. KING, juges de la dite Cour.
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1889.
JAS. D. RANKIN, député greffier.
5 jan—4f en 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Magnifique Magasin et Résidence A deux étages bien situés.

Coin des rues Ursulines et Dorgenois.

Nouvellement bâtis et d'un beau style.

—Aussi—

Le grand lot et de choix pour bâtir y est contigu.

Dans l'affaire de

Louis M. Shanks vs ses créanciers.

No. ——— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté 17 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° **L'emplacement commercial, commode et attrayant et résidence**, coin sud-ouest des rues **Ursulines et Dorgenois**, décrit comme suit, à savoir: Un morceau ou portion de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 342, borné par les rues Dorgenois, Broad, St. Philippe et Ursulines, composé de tout le lot No 21, et d'une partie du lot No 22, mesurant, en mesure américaine, toutes plus ou moins, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue des Ursulines, sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur et face à la rue Dorgenois; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse moderne nouvellement bâtie en bois à deux étages, recouverte en ardoise, ayant un grand magasin bien disposé avec hangar devant au rez-de-chaussée et de beaux appartements à coucher bien aérés et galerie comme aux deux étages, cuisine et chambres à domestiques, hangars et dépendances, citernes doubles, etc. Situé à la jonction de deux des rues les plus larges et les mieux améliorées dans cette section attrayante de la ville et avec une double ligne de chars urbains allant au marché français et le centre des affaires. Ces offres sont une excellente occasion ou comme placement sûr ou pour une grocerie faire de l'argent, ou une pharmacie ou tout autre département dans le commerce en détail.

2° **Le grand et profond lot pour bâtir** qui est adjacent à la propriété ci-dessus décrit comme suit: Un morceau ou portion de terre situé dans le même district et îlet ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus, étant le tout du lot No 20 et partie du lot No 22, mesurant plus ou moins en mesure américaine, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en hangars, etc. Le terrain est très élevé, et le voisinage immédiat est construit d'une architecture du style moderne. Une excellente chance pour ceux qui cherchent un site pour une demeure avec un entourage tranquille et agréable.

Conditions—Un tiers comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses de garantie usuelles; 10 pour cent comptant déposé au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19janv—19, 26—2, 9, 16, 23 fév.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille,

Avec deux lots de terre,

Au coin des rues Jackson et Constance, rue pavée en asphalt et ayant la lumière électrique.

Succession de Julia A Kirk, femme décédée de George H. Kirk.

Dossier No 25,151.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," daté le 15 janvier 1889, Dossier No 25,151, pour le compte de la succession de Mme Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Magasins et Constance, contigus l'un à l'autre et formant le coin des rues Jackson et Constance, et mesurant ensemble 63 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 130 pieds, tout plus ou moins, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Voyer à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en une **résidence en bois, élégamment construite et finie à deux étages et demi et recouverte en ardoises**, avec une aile de chaque côté et des bâtisses au fond en bois à deux étages, recouvertes en ardoises, contenant au rez-de-chaussée et au premier étage un grand hall à chaque étage, de magnifiques salons avec arches, salons de réception et salle à manger, office, chambre pour provisions, cuisine, et quelque 10 ou 12 autres chambres, chambre à bain, etc., chambres pour le bois et le charbon et le gaz, etc. [illegible] couvert pour fournir l'eau à la chambre à bain.

La résidence est admirablement préparée et décorée partout par Sieurecht, avec cheminées en marbre [illegible] le tout construit dans le style moderne et en parfait état.

Les terrains ont une pelouse de chaque côté, des allées d'après le pavage Schillinger, arbres fruitiers, etc. et le tout peut être inspecté de 2 à 4 p m tous les jours (les dimanches exceptés) avec une carte de l'encanteur.

Cette élégante propriété est adjacente aux résidences de Jacob Hassinger et autres, a une rue pavée en asphalte et la lumière électrique, et est située dans un endroit des mieux choisis du district et est une occasion rare d'acheter une gentille résidence de première classe.

Termes et conditions—Comptant en payant le titre 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera en outre les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 jan—20 27—3 10 17 23 fév

Etat de situation trimestriel

De la

New Orleans Canal and Banking Company,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Propriétés foncières....		$102,924 46
Propriétés foncières contiées à la Banque....		345 38
Placés en bons d'Etat, de ville, et autres....		716,395 40
Actions....		32,900 00
Prêts sur hypothèque, après 90 jours d'échéance....	$283,929 88	
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance....	266,106 56	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance....	$1,525,225 71	$2,075,262 15
Effets suspendus, évalués à....		12,834 01
Prêts sur demande....		850,479 55
Change à vue....	$389,407 66	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échanges du Clearing House....	1,092,263 57	1,481,671 23
Total....		$5,272,752 18

PASSIF.

Capital payé....	$1,000,000 00
Surplus....	250,000 00
Profits non divisés....	134,354 50
Dividendes non payés....	37,918 42
Dépôts à retirer contre chèques....	3,641,896 76
Circulation....	8,582 50
Dû à banques et banquiers....	200,000 00
Total....	$5,272,752 18

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.
EDW. TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. }
Fait et signé sous serment devant moi, ce 31e jour de décembre 1888.
A. G. LAPICE, Notaire.
3janv—1 f

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes....		$2,057,470 68
Bons des Etats-Unis, valeur au pair....		50,000 00
Bons consolidés de la Louisiane et bons à prime, cours du marché....		346,855 61
Actions et autres effets....		13,450 00
Maison de banque et autres propriétés foncières....		118,480 71
Trésorier des Etats-Unis....	$2,250 00	
Change américain....	213,617 42	
Argent (comptant)....	1,056,550 58	
Chèques pour le Clearing House....	445,845 15	1,718,263 15
Total....		$4,304,520 15

PASSIF.

Capital-actions....	$500,000 00	
Fonds de surplus....	150,000 00	650,000 00
Profits nets non divisés (sujets aux dividendes....		57,018 23
Circulation....		45,000 00
Dépôts à retirer contre chèques....		3,551,236 92
Balance due sur réduction du capital-actions....		800 00
Dividendes non payés....		465 00
		$4,304,520 15

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.
R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.
3jan—3f

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété désirable dans le Premier District, rue Delorde, entre Baronne et Dryades.

Bois de charron et de forgeron, matériaux et outils, comptes à recevoir, etc., etc.

Succession d'Emma Fendner, épouse de Philippe Kausel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 25,242.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. William Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 21 janvier 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Baronne, Dryades et Howard; désigné comme lot No 56 sur un plan de C. T. Zimpel, voyer, en date du 3 septembre 1823; conformément au dit plan le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Delord, sur une profondeur de 120 pieds et fait sur face à une allée dans le fond.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant ———, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et à 1 heure P. M., le même jour, au local ci-dessus décrit, en vertu d'un ordre et pour le compte de la dite succession, il sera vendu l'effet mobilier comprenant un lot de bois et de matériaux de charron, un lot de vieux fer, un lot d'outils de forgeron et deux soufflets et un lot de comptes à recevoir, le tout conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Condition, pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux.
23 janv—23, 26—fév—2, 9, 16, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Vins, Machines, Candies, Chevaux, Mulets, Voitures, Installations de Magasin, etc., etc.

VENTE PROVISOIRE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Joseph Cristina vs. ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,891.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 26 janvier 1889, à 10.30 heures a. m., au local, encoignure des rues Julie et Remparts, conformément à et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, en date du 14 janvier 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, savoir:

Le contenu du dit magasin, comprenant un grand stock choisi de groceries, vins, whiskies, candies, fruits, vinaigre, installations de magasin, vitrières, machines pour la fabrication de candies, etc., etc. Aussi, un cheval, un mulet, une voiture couverte à quatre roues, et une à deux roues, non couverte.

Le tout d'après un tableau enliassé.
Conditions—Comptant sur les lieux.
15janv—15 18 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées et vacantes dans le Premier District:

Coin Perdido et Liberté;
No 112 rue Liberté;
No 194 Sud Remparts;
No 186 Sud Remparts;
Six Lots vacants, rue Calliope, entre les rues Freret et Locust.

Vente pour effectuer un partage.

Dans l'affaire de Michele Angelo Guglielmo vs. Giuseppe Mossina et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,799.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—SAMEDI le 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles en vertu d'un décret rendu dans l'affaire ci-dessus, pour effectuer un partage, par l'Hon W. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D rendu et signé le 3 janvier 1889, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Howard; le dit lot formant le coin des rues Liberté et Perdido et mesurant 30 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et façade à la rue Liberté de 86 pieds 8 pouces et 84 pieds 11 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, comprenant une bâtisse à un étage et mansarde contenant 4 chambres, galerie dans le fond; 2 cabinets et 2 chambres dans la mansarde; aussi, une bâtisse en bois à 2 étages dans le fond, contenant 4 chambres, 2 citernes, lieux d'aisance etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Howard, mesurant 33 pieds de face à la rue Liberté, sur 60 pieds 11 pouces de profondeur sur une ligne vers la rue Gravier, 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Perdido et une profondeur finale de 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Liberté de 3 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne s'étendant vers la rue Perdido, sur une seconde profondeur de 30 pieds dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, comprenant une bâtisse en bois, solidement construite, subdivisée en 2 corps de logis ayant chacun 4 chambres, citerne, etc., et portant le numéro municipal No 112 rue Liberté.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Lafayette et South Poydras, désigné par la lettre "A" et mesurant 19 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Remparts, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette de 81 pieds 6 pouces et 4 lignes, formant l'encoignure des rues Lafayette et Remparts.

Ensemble avec l'usage d'une allée en commun de 4 pieds de largeur, en commun à ce lot et les autres bordant sur la dite allée, le tout plus ou moins entre lignes parallèles, au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin en briques solidement bâti à deux étages, couvert en ardoises et ayant au rez-de-chaussée une grande chambre en usage comme magasin et deux chambres au premier, cave, lieux d'aisance et verandah sur les rues Remparts et Lafayette. Cette propriété porte le numéro municipal 194 rue Remparts.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rempart, Bassin, Lafayette et South Poydras, désigné par le No 4 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, conformément au dit plan, le dit lot mesure en pied américain 25 pieds et 5 lignes de face à la rue Rempart sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison solidement bâtie, à un étage, ayant deux chambres, hangar, lieux d'aisance, cave, etc., et portant le numéro municipal 184, Rue Rempart.

5° Un terrain situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio, Freret et Locust, désigné par le No 1, sur un plan dressé par Hedin, voyer, formant le coin des rues Calliope et Freret et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur et de face à la rue Freret de 100 pieds.

6° Trois terrains situés dans le même îlet et district que la propriété ci dessus décrite, désigné par les Nos 2, 3 et 4 sur un plan dit Hedin, les dits lots se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles.

Deux certains lots de terre dans le même district et le même îlet, et touchant la propriété ci-dessus décrite et désignés par les Nos 5 et 6 sur le dit plan de Hedin, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de face sur la rue Calliope sur 85 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix d'achat à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement au taux de 8 pour cent par an et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les propriétés améliorées devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets. Les actes de vente devront porter toutes les clauses usuelles de sécurité de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer la collection. Les acquéreurs devront payer les taxes dues et exigibles en 1889, en outre du prix de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Voir les plans à la Bourse.
6 janv—6, 12, 19, 26—2, 9 fév.

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District.

Dans l'affaire de Mme Celia Cook et als. vs. les enfants mineurs de Charles Martin et als.

Vente à l'encan pour effectuer un partage.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet. — SAMEDI, le 23 février, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 28 juin 1888, et signé le 3 juillet 1888, Dossier No 23,723, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan:

Un terrain de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, St. Louis, Prieur et Promenade Carondelet, désigné comme lot No 1 de l'îlet No 59 et mesure 27 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur et façade à la rue Roman de 120 pieds et forme le coin St. Louis et Roman. Tout, plus ou moins, et suivant un plan tiré par Hunter Stewart, Esq., en date de —— janvier 1889. Les améliorations consistent de deux maisons en bois à un étage, citernes, hangars, etc., connu comme le No 64 Nord Roman.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de vente. Les billets seront divisés avec coupons à la satisfaction des parties intéressées. 10 pour cent devant être payé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente par devant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1888 et jusqu'au jour de vente.
23 janv—23 27—3 10 17 23 fév

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, lundi soir, 31 décembre 1888.

Comptant....	$844,970 71
Change....	50,058 82
Prêts sur demande et escomptes....	1,302,676 02
Actions....	29,062 50
Propriétés foncières....	43,203 87
	$2,269,971 92
Fonds capital....	$300,000 00
Profits non divisés....	140,329 83
Dépôts individuels....	1,828,560 09
Dividendes non payés....	1,082 00
	$2,269,971 92

Moi, ARTHUR HART, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.
ARTHUR HART, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre 1888.
(Signé) ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1er jan—1f

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

La plantation Kinderhook, dans la paroisse Madison.

Montres en or et chaines, etc. Billet à recevoir.

Succession de William R. Barstow.

No 23,640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

1° Un certain morceau de terre ou plantation ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, connu comme plantation "Kinderhook" composé par le quart sud est et moitié sud du nord est ¼ de la section No 11. Le ¼ sud ouest et le ¼ ouest du ¼ sud est de la section No 10, ¼ nord ouest et le ½ ouest et le ¼ sud est du ¼ nord est de la section No 17, le tout dans le township No 15 range nord No 12 est dans le district des terres nord de la rivière Rouge, Louisiane, ayant en moyenne 707 57|100 acres.

2° Une montre en or et chaine, etc.

3° Un billet à recevoir daté à la Nouvelle-Orléans 8 juin 1885, payable le 31 décembre 1886, tiré par G. W. Banker à l'ordre de William R. Barstow pour ($950) neuf cent cinquante dollars et payable à la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire; dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
5janv—5 12 19 26—2 9 fév.

Actions de l'Hibernia Insurance Company.

No. 9787.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

Succession de W. H. Berthelot.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet,—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1889, il sera vendu aux enchères publiques:

10 actions du fonds capital de l'Hibernia Insurance Company.

Conditions—Comptant avant le transfert.
19 janv—19,26—fév 2.

Joli Cottage Résidence dans le Troisième District.

SUCCESSION DE MARIE BUSCHMAN, Epouse de Charles Eckert.

No 25,240—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, suivant un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 janvier 1889, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Independance et Pauline, désigné comme lot No 5 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, en date du 8 mars 1859, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Pauline, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations, connues comme No — rue Pauline, comprennent un joli cottage résidence en bois à un étage, confortablement distribué et dans un excellent voisinage.

Conditions—Moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance, s'il y en a, à un an de crédit en un billet garanti par privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; ensemble avec les polices d'assurance et toutes les autres clauses de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Numa Augustin. Un dépôt de 10 pour cent, au moment de l'adjudication, sera requis pour lier la vente.
12janv—12 19 26—fév2 9 16

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Deux cottages en bois à deux corps de logis, coin des rues Français et Villeré.

Un joli cottage simple rue des Français entre Villeré et Urquhart.

Un cottage attrayant en bois, à deux corps de logis, rue Désiré entre Bourgogne et Remparts.

Un cottage de valeur à deux corps de logis, coin des rues Pologne et Craps.

Maison en bois No 92 rue Indépendance.

In re Mme Catherine Hurley vs Frederick Stachle, tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 25,352.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage et signé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour pour la paroisse d'Orléans, le 4me jour de décembre 1888 et en vertu d'un ordre de la dite Cour, rendu le 27 décembre 1888, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille en faveur des défendeurs, mineurs, dont le procès tenu pardevant W. O. Hart, notaire, le 18 décembre 1888, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, les droits, voies, etc. leur appartenant, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Villeré, Urquhart et Champ Elysées, désignés comme lots Nos 1 et 2, et formant le coin des rues Français et Villeré.

Le lot No 1 mesure 32 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Français sur une profondeur et façade de 99 pieds sur la rue Villeré. Les améliorations sur le lot comprennent un bon cottage double en bois connu comme le No 207 rue Français et est loué pour $20 par mois.

Le lot No 2 touche le précédent et mesure 34 pieds 4 pouces de face à la rue Français, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand cottage de résidence double en bois, connu comme le No 205 rue Français et est loué pour $16 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, touchant la propriété ci dessus décrite, désigné comme lot No 3 et mesurant 29 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Français, 99 pieds de profondeur sur une première ligne sur la ligne touchant au lot No 2, puis courant sur une ligne parallèle à la rue Français une profondeur de 28 pieds 10 pouces et 5 lignes sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté opposé, et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage en bois à un étage connu par le No 203 rue Français.

3° Un certain lot ou portion de terre désigné par le No 4, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Pieté, Craps ou Bourgogne et Amour ou Remparts, mesurant au pied anglais, 53 pieds de face à la rue Désiré sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds. Les améliorations sont connues par le No 96 rue Désiré comprenant un grand cottage confortable et bien bâti à deux corps de logis, très bien subdivisé, plusieurs chambres dans la cour, cuves, deux écuries à deux étages, en bois dans le fond, etc.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pologne, Craps, Dauphine et Lesseps, formant le coin des rues Pologne et Craps, désignés comme les lots Nos 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pologne sur une profondeur de 101 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage en bois solidement bâti à deux corps de logis, très bien subdivisé, bâti dans le fond, cuve, etc., excellent voisinage, etc.

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Amour, Craps et Congrès, mesurant 30 pieds de face à la rue Indépendance, sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 4 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, cuve, etc., et connue par le No 92 rue Indépendance.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un ou à un et deux ans de crédit, au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a, sera subdivisée en billets d'acquéreurs portant 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les améliorations devront être gardées assurées et la police transférée au vendeur. Ainsi que 5 pour cent honoraires d'avocat, et les autres clauses usuelles. Dix pour cent seront exigés au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Les actes, aux frais de ce dernier, pardevant W. O. Hart, notaire.
29déc—29 janv 12 19 26 fév2

Magnifique propriété d'encoignure.

Le magasin et résidence en bois à deux étages coin Franklin et Thalie, et une maison à un étage en arrière et faisant face à la rue Thalie.

Vente en partage.

Frank Nolting et als vs les mineurs George, Marie et Frédérick Nolting.

No 25,596—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON — Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 janvier et signé le 10 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, formant le coin des rues Franklin et Thalie, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Thalie, Erato et White et mesurant 31 pieds 9 pouces et trois huitième de pouce de face à la rue Franklin sur 96 pieds 11 pouces et cinq huitièmes de pouce de profondeur et de face à la rue Thalie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets ou coupons au gré des parties intéressées, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et le transfert des polices d'assurance au porteur des billets ou coupons.

L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.

Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
13 janv—13,26—fév—2,9,12,16.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
37 RUE DECATUR.